



Rapport d'activité

2019



Communauté forestières
Bourgogne Franche-Comté

Pour la Fédération nationale des Communes forestières, l'année 2019 a été rythmée de plusieurs étapes décisives pour l'avenir des forêts françaises. Bilan d'une année politique en six étapes...

1. Refonder la gestion forestière

Fin 2018, en ne votant pas le budget 2019 de l'ONF, les Communes forestières ont refusé le projet d'encaissement des recettes des ventes de bois des communes par l'établissement. Point de départ de ce blocage, la situation financière dégradée de l'Office et une présence sur le terrain de ses agents remise en cause.

En responsabilité, la Fédération nationale des Communes forestières a engagé une **réflexion complète** sur la gestion des forêts françaises en mobilisant ses adhérents dans les départements et les régions. De ces travaux, **sept grands principes** ont été réaffirmés :

1. Un régime forestier à conforter pour toutes les forêts des collectivités ;
2. Une administration forestière nationale pour toutes les forêts françaises ;
3. Un document de gestion durable, socle de la politique des collectivités propriétaires;
4. La séparation des missions de service public de gestion et des activités marchandes ;
5. Des élus acteurs de la commercialisation des bois;
6. La propriété et l'utilisation des données du patrimoine forestier des collectivités ;
7. Un plan local forestier, outil des élus pour repositionner la forêt dans l'aménagement du territoire.

2. Proposer un manifeste

Lors de leur congrès annuel tenu en juin à Epinal, les Communes forestières ont présenté, discuté et validé leur Manifeste. En tant qu'aménageurs du territoire, garants de l'intérêt général, les élus ont réaffirmé leur volonté de **conserver une solidarité** et une péréquation forte, de maintenir le versement compensateur, de **renforcer la gouvernance** dans toutes les décisions qui jalonnent la vie de leurs espaces forestiers et de leurs territoires. Ils ont également obtenu le **retrait du projet de décret** rendant obligatoire l'encaissement des recettes de vente de bois des communes par l'ONF.

Parmi les propositions du manifeste :

- La forêt doit être considérée comme un bien d'intérêt général pour la Nation ;
- L'État doit porter et piloter une politique ambitieuse pour les forêts déclinée en région ;
- Les bienfaits de la forêt doivent être pris en compte à part égale (biodiversité, production, environnement, protection, rôle sociétal...) ;
- Une administration nationale est indispensable à la structuration de la filière ;
- Un outil dédié à la forêt à créer sous l'égide des élus : le plan local forestier ;
- Un gestionnaire au service des intérêts des propriétaires de forêts publiques ;
- Une commercialisation ayant des retombées maximales sur les territoires ;
- ...



Congrès national des Communes forestières, Epinal, 6 et 7 juin 2019.

3. Un message au Président de la République et au Premier ministre

Après avoir reçu la mission interministérielle d'évaluation de l'ONF (mission créée à la demande des Communes forestières) et la mission parlementaire présidée par la sénatrice LOISIER, les Communes forestières ont adressé un message au Président de la République et au Premier ministre pour leur faire savoir qu'elles étaient prêtes à s'investir à leurs côtés et avec les acteurs de la filière **pour construire l'avenir des forêts françaises.**

4. Des Assises et un appel pour la sauvegarde des forêts

Dans un contexte de crises sanitaires majeures en forêt engendrant des incertitudes scientifiques et techniques, les Communes forestières se sont engagées avec la filière forêt-bois dans plusieurs actions collectives. Elles ont adopté, à l'unanimité des élus de la Fédération nationale, une motion demandant à l'Etat la tenue urgente d'assises pour définir un plan de sauvegarde des forêts françaises. Lors du salon des maires, plus de 500 élus ont signé cette motion. Et pour la première fois, la résolution générale du 102e congrès de l'Association des Maires de France a repris les demandes des Communes forestières.



Salon des Maires, 19-21 novembre 2019, Paris.

5. Une mobilisation politique collective

Le 7 novembre, les groupes forêt-bois de l'Assemblée nationale et du Sénat ont organisé un colloque « Urgence pour la forêt : Quelles réponses aux changements climatiques ? ». Les présidents FERRAND et LARCHER ont affirmé leur soutien à la filière forêt-bois. A cette occasion, une contribution pour « la sauvegarde et l'adaptation de la forêt au changement climatique » rédigée par la Fédération nationale des Communes forestières, Fransylva, la Fédération Nationale du Bois et l'Office national des forêts, a été présentée. Elle faisait **3 propositions phares** :

1. Donner des **capacités décisionnelles** et un **cadre réglementaire** dérogatoire pour expérimenter et adapter les forêts et les filières bois dès à présent ;
2. Piloter ces **expérimentations** dans une dizaine de territoires afin d'élaborer et mettre en œuvre des plans locaux forestiers ;
3. Avoir une coordination interministérielle pour donner plus de **cohérence** aux politiques de la forêt et du bois.



Salon des Maires, 19-21 novembre 2019, Paris.

Dans le même temps, l'État a :

- Nommé le directeur général de l'ONF en lui demandant de conduire la refonte de l'Office en 5 ans, de rééquilibrer les finances et de proposer une nouvelle gouvernance avec les Communes forestières ;
- Donné une mission à la Députée CATTELOT pour produire, dans les 6 mois, des propositions sur la forêt ;
- Organisé un comité spécialisé « Gestion durable des forêts » afin de dresser pour mars 2020, une feuille de route pour la forêt et le bois, dans la perspective du changement climatique. Dans ce cadre, le président JARLIER a co-présidé le groupe de travail relatif à « l'organisation des acteurs de la gestion forestière et des filières pour répondre aux crises présentes et futures, tout en tenant compte des attentes sociétales ».

6. Et maintenant ?

Tout au long de l'année 2019, une question est demeurée centrale : que veut l'Etat pour la forêt française ? Quel projet politique pour les forêts au cœur des défis climatiques ?

La filière forêt-bois s'est mobilisée pour faire face à l'urgence (crises sanitaires, incendies, peste porcine, attaques du gibier...), pour préserver la ressource forestière et la biodiversité, pour renouveler et adapter les essences, en résumé pour **maintenir une gestion durable dans l'intérêt général**.

Cette mobilisation ne pourra durer sans un engagement fort de l'État à la hauteur de la situation et des enjeux. Malgré les annonces de lutte contre le changement climatique, malgré les nombreuses instances qui intègrent ces problématiques, les forêts restent en marge des politiques publiques. Il y a urgence à trouver ensemble des solutions.

Plus que jamais, **transparence et gouvernance** sont les attentes explicites des Communes forestières pour une approche territoriale renforcée, avec des moyens humains, techniques et financiers adaptés.

Les enjeux sont immenses. Pour relever le défi, il faut un élan, une vision, un PROJET de l'État, afin d'engager la Nation dans ce grand plan de sauvegarde et d'**adaptation de la forêt française au changement climatique**.

**Crises sanitaires, 2019 encore une mauvaise année pour la santé des forêts
(source : Département santé des forêts de la DRAAF)**

Par rapport à 2018, l'année 2019 s'inscrit comme une répétition. Malgré un hiver doux, des gelées tardives en mai ont eu des effets conséquents en Franche-Comté. Puis deux canicules brèves mais très intenses en juin et en juillet ont marqué une période sèche qui s'est achevée en septembre pour une fin d'année pluvieuse.

Ces deux années ont été éprouvantes pour les forêts confrontées à différentes crises sanitaires touchant certaines essences majeures.

Sur toute la région et jusqu'à une altitude de 900 m, les épicéas subissent une **épidémie de scolyte dont les populations sont en forte croissance**. En plaine et sur les contreforts montagneux, des attaques de scolytes touchent également les sapins pectinés affaiblis par le manque d'eau. Des mortalités sont également observées sur les pins sylvestres et sur des douglas adultes.

Du côté des feuillus, de nombreuses **inquiétudes** existent également. Dès le printemps, des dépérissements importants et inédits ont été observés sur le hêtre en Haute-Saône, dans le Doubs et dans le Territoire de Belfort. Les frênes affaiblis par la **chalarose et la sécheresse** subissent des mortalités notamment sur les jeunes peuplements purs.

Sur le chêne, une vigilance se met en place après le constat de dépérissements dus au manque d'eau et de **défoliations causées par des parasites**. Sur le buis, les populations de pyrale qui sont en forte baisse n'empêchent pas la mortalité des peuplements attaqués en 2017.

La totalité du bilan sanitaire 2019 des forêts de Bourgogne-Franche-Comté dressé par le Département santé des forêts de la DRAAF grâce à son réseau de correspondants, est disponible à partir du lien suivant :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bilan-sylvo-sanitaire-2019>

Face à ces crises majeures, à court terme, les forestiers adaptent les prélèvements pour tenter de les juguler et valoriser au mieux les arbres touchés. Dans ce cadre les services Bois de l'ONF se mobilisent pour trouver des débouchés commerciaux à tous produits bois issus des forêts publiques.

A long terme, ils recherchent les différentes clés d'une sylviculture qui préserve la capacité de résilience des forêts.

Les Communes forestières en lien étroit avec l'ONF et les autres acteurs de la production forestière se sont fortement mobilisées pour **alerter le gouvernement** afin qu'il prenne conscience de la gravité de la situation. En réponse, l'État a, d'une part, affecté 16 M€ pour une aide exceptionnelle à l'exploitation et la commercialisation des épicéas scolytés (6 M€) et à la reconstitution des peuplements (10 M€) et, d'autre part, engagé une mission pour écrire une feuille de route sur la forêt et la filière bois dans ce contexte de changement climatique.



Été 2019 : peuplement de hêtre défolié.

Commercialiser les bois récoltés en forêt des collectivités : les Communes forestières et l'ONF adoptent une politique commune.

Les stratégies de commercialisation des bois récoltés dans les forêts des collectivités sont définies au niveau national entre la fédération des Communes forestières et la direction générale de l'ONF en les déclinant par région. Dans ce cadre, en Bourgogne-Franche-Comté, les Communes forestières et l'ONF ont adopté une politique de commercialisation adaptée aux **caractéristiques territoriales** et aux **contextes des filières feuillues et résineuses** de la région. Elle a pour objectif de :

- Valoriser les coupes de bois en utilisant au mieux les différents modes de vente ;
- Stabiliser la production de bois façonnés en l'orientant vers les contrats d'approvisionnement ;
- Développer et sécuriser les débouchés du bois d'industrie et du bois énergie par des contrats d'approvisionnement ;
- Garantir l'application de la sylviculture prévue dans les aménagements forestiers ;
- Eviter les impasses commerciales ;
- Fixer des prix planchers au printemps et à l'automne pour les ventes publiques.

En pratique, lors de la présentation de l'assiette annuelle des coupes aux élus, les techniciens de l'ONF apporteront un éclairage sur les différentes possibilités de les vendre en respectant le principe suivant :

l'ONF conseille, la collectivité décide puis l'ONF applique les décisions de la collectivité.

En 2020, il a été convenu de tester cette politique de commercialisation dans plusieurs unités territoriales volontaires de l'ONF. Après un retour d'expérience qui serait fait en fin d'année, un déploiement sera envisagé en 2021.

De leur côté, dès 2020, les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté engageront des formations sur les modes de vente à destination des maires et des élus en charge de la forêt.



Automne 2019 : grumes d'épicéa scolytés destinées à une exportation vers la Chine.



Printemps 2019 : abatteuse récoltant du bois énergie dans une coupe d'amélioration

Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté.

Cette action est financée par :



En partenariat avec

Financement par l'Union européenne (FEADER). La préparation des formations est réalisée par le réseau des Communes forestières : choix des thèmes par les élus et élaboration des modules par l'équipe des permanents. L'avis de l'ONF est sollicité sur ces éléments. L'organisation des journées se fait en partenariat avec les agences de l'ONF, en particulier pour les visites de terrain.

Objectifs et effets attendus

Les élus des 2 900 communes propriétaires de forêt de Bourgogne-Franche-Comté sont amenés à prendre des décisions annuelles relatives à la gestion de la forêt communale. Les formations organisées par le réseau des Communes forestières visent à leur **donner des connaissances sur la forêt et sa gestion** pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle :

- de décideur pour la gestion du patrimoine forestier communal ;
- d'acteur de la filière forêt-bois, notamment en tant que producteur de matière première.

Elles permettent également de **faciliter l'atteinte des objectifs des politiques forestières** nationales (programme national forêt-bois, contrat stratégique de filière...), régionales (contrat forêt-bois 2018-2028...) et territoriales qui reposent beaucoup sur les décisions individuelles des conseils municipaux.

Zoom 2019

Le réseau des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté a renouvelé et actualisé en 2019 un thème de formation qui avait été proposé en début de mandature : « les pratiques de l'affouage et de la cession aux particuliers dans la gestion des forêts communales ». Les élus des communes forestières jouent en effet un rôle très important dans l'organisation de ces pratiques.

En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses communes ont recours à l'affouage, ou à la cession de bois à des particuliers. Ces pratiques, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent déstabiliser la filière forêt-bois et engager la responsabilité des élus. En revanche, bien menées, elles peuvent être des outils efficaces de gestion de la forêt communale. Pour cela, il faut bien **connaître le rôle de tous les intervenants** dans la mise œuvre de l'affouage comme de la cession ainsi que les responsabilités qui incombent aux élus. Les mesures de sécurité concernant ces pratiques constituent également un enjeu très fort.

24 sessions de formation ont été organisées dont :

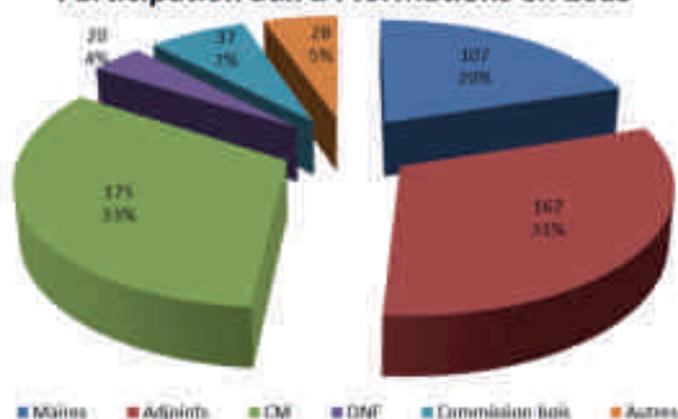
- 6 sur le rôle des élus dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'aménagement forestier (document de gestion durable des forêts publiques) ;
- 7 sur l'exploitation forestière et les conditions pour une bonne organisation de la récolte des bois (desserte des massifs, adaptation des modes de vente aux enjeux des parcelles...) ;
- 11 sur les pratiques de l'affouage et de la vente de bois aux particuliers.

Près de **540 personnes ont été formées en 2019**.

En 2020, les nouveaux élus seront rapidement confrontés à l'organisation de l'affouage dans leurs communes, c'est pourquoi ce thème sera renouvelé.

Un autre thème plus généraliste permettra aux élus de s'approprier leur rôle dans la gestion de la forêt communale et leur place dans la filière forêt-bois.

Participation aux 24 formations en 2019



Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté.

En partenariat avec

L'ADEME, la Région, FIBOIS, Pro-ETF (Association de représentation et d'aide au développement de l'activité des ETF), animateurs du développement d'énergies renouvelables, conseillers en énergies partagés...

Objectifs et effets attendus

Les territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont engagés dans la transition énergétique, notamment au travers de démarches « Territoires à énergie positive » (TEPOS), « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), « Plan climat énergie territoire » (PCET), « Plan climat air énergie territorial » (PCAET).

La forêt et l'utilisation du bois peuvent être des réponses adaptées aux enjeux de transition grâce aux rôles qu'ils jouent dans la **séquestration**, le **stockage** et la **substitution carbone**.

L'Union Régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté propose aux territoires un accompagnement tenant compte de l'état d'avancement de ces démarches, pour que la forêt et le bois puissent pleinement jouer leur rôle dans les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

L'accompagnement des Communes forestières porte sur les axes suivants :

- Séquestrer, stocker et substituer du carbone grâce aux forêts et à l'utilisation du bois en région et dans les territoires ;
- Séquestrer du carbone dans les écosystèmes forestiers productifs ;
- Stocker du carbone dans les produits bois issus de la sylviculture ;
- Substituer du carbone fossile par l'utilisation du bois (énergie et matériau).

Zoom 2019

L'utilisation du bois en tant que matériau de construction permet de stocker le carbone assimilé lors la croissance de l'arbre pendant toute la durée de vie du bâtiment.

Préval (Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets du Haut-Doubs) prévoit la construction d'une recyclerie sur la Commune de Maîche qui utilisera un maximum de matériaux biosourcés et de réemplois.

Pour mettre en œuvre ce projet, le syndicat mixte a sollicité les Communes forestières afin de présenter les différentes méthodes permettant la mise en œuvre de bois issus du territoire, par des entreprises locales, dans le respect du code de la commande publique.

L'identification d'un lot de bois dans la forêt communale de Maîche a été réalisée par l'ONF. L'utilisation de bois scolytés, ne trouvant pas de débouchés actuellement, a été recherchée.



2 planches de bois scolyté utilisables dans la construction.

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec

L'ONF, les ETF, les transformateurs.

Objectifs et effets attendus

Cette action s'inscrit dans le déploiement d'un modèle testé pendant cinq ans par les Communes forestières et l'ONF permettant d'intégrer, dans les décisions annuelles des communes, les enjeux liés à la **gestion forestière**, à la **commercialisation** des bois et au **développement économique** des territoires.

L'objectif est de fixer la valeur ajoutée sur les territoires en renforçant le lien entre les acteurs : les communes qui produisent du bois, les entrepreneurs de travaux forestiers qui le récoltent et les transformateurs qui le valorisent.

Zoom 2019

Un bilan de l'expérimentation, conduite de 2013 à 2018, a été dressé, permettant d'analyser et de mesurer les effets d'un modèle pluriannuel de gestion sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques.

Dans les décisions annuelles des conseils municipaux, le processus qui consiste à mieux lier les enjeux sylvicoles aux enjeux de commercialisation des bois et au développement économique des territoires, implique un **changement des modes de vente** traditionnellement opérés.

Une confiance réciproque des acteurs (communes, ONF, association des communes forestières, ETF, transformateurs...) est nécessaire, ainsi qu'une volonté partagée de faire de la forêt et du bois un levier de développement économique.

Parmi les outils identifiés, les Communes forestières et l'ONF ont élaboré en 2019 des **clés de préconisations** applicables en Bourgogne-Franche-Comté aux feuillus, aux résineux hors du massif jurassien et aux résineux de ce massif. Visant à **conseiller les élus dans leurs choix de commercialisation** des coupes programmées chaque année, elles sont destinées aux techniciens forestiers territoriaux (TFT). Au regard de considérations techniques, commerciales et financières, ils conseilleront les élus en charge de la forêt sur le ou les meilleurs modes de dévolution de chacune de leurs coupes.

L'ONF formera courant 2020 ses TFT à l'utilisation de ces clés de préconisations afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de conseiller « commercial » auprès des communes. Les Communes forestières formeront les élus aux outils d'animation de leur commission « forêt » ainsi qu'aux modes de vente et à leurs critères de choix.



Cette action est financée par :

Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec

La DRAAF, la Région, FIBOIS, le Réseau des territoires forestiers.

Objectifs et effets attendus

La Bourgogne-Franche-Comté est couverte de territoires porteurs de stratégies locales de développement forestier (le parc national des forêts de Bourgogne et de Champagne, 3 PNR, 22 territoires Leader, 5 CFT, 9 PDM, 11 PAT, 3 AMI Dynamic Bois...). Ces stratégies locales de développement forestier sont des points d'appui pour engager les actions du Contrat forêt-bois en s'assurant de l'efficacité et de l'efficacités de leur mise en œuvre. L'action vise à instaurer une **culture commune de l'évaluation** sur l'ensemble des territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier.

Zoom 2019

La FNCOFOR a mis en place en 2012 un **outil EVAL CFT** permettant de suivre et d'évaluer les chartes forestières de territoire sur la base d'indicateurs et d'une plateforme web. L'action conduite en 2019 visait à procéder à une analyse de ses modalités de mise en œuvre pour les territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Le Réseau des Chartes forestières de territoire sur les Régions AURA, Occitanie et PACA a été sollicité pour bénéficier de leur retour d'expérience.

Les objectifs de la démarche d'évaluation à mettre en place en Bourgogne-Franche-Comté ont été définis. L'outil EVAL CFT a été adapté pour en faire un outil d'évaluation plus simple d'utilisation qui dissocie la politique forestière et les actions mises en œuvre sur le terrain. L'outil permet ainsi d'**analyser**, sur le plan qualitatif et quantitatif, à la fois la politique forêt-bois menée par un territoire de projets et la déclinaison opérationnelle qui en découle.

Des territoires volontaires seront accompagnés en 2020 pour expérimenter l'outil d'évaluation des politiques forestières territoriales et de leurs actions, contribuant par ailleurs à alimenter les indicateurs du Contrat forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté en vue de renseigner son exécution.



Cette action est financée par :

Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté.

En partenariat avec

La DRAAF, la Région, FIBOIS et le réseau des territoires forestiers

Objectifs et effets attendus

L'objectif est d'accompagner les territoires forestiers, en aidant leurs élus et leurs animateurs à monter en **compétences**, en facilitant leurs liens avec la **filière**, en impulsant une **dynamique collective régionale** par leur mise en réseau et à faire émerger des **projets de qualité**. Il s'agit également de favoriser l'intégration des questions forestières dans les politiques de développement local.

A l'échelle régionale, l'action vise à apporter une contribution des territoires forestiers à la préparation des futurs programmes européens 2021-2027. A l'échelle infrarégionale, elle anime le réseau des territoires forestiers pour les préparer à intégrer un volet forêt-bois dans les prochaines programmations financières.

Zoom 2019

Le réseau des communes forestières et l'interprofession, en tant que référents techniques et têtes de réseaux, portent ensemble la volonté d'installer et de faire vivre dans la durée le réseau régional des territoires forestiers en s'appuyant sur les dynamiques engagées. Un travail a été mené en 2019 avec la DRAAF, la Région et FIBOIS sur la **structuration du réseau** des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci repose, d'une part, sur un réseau régional permettant de **développer une culture forestière partagée**, et d'autre part, sur des réseaux infrarégionaux ou départementaux, plus opérationnels, pour favoriser **l'émergence de projets forêt-bois** dans les territoires.



Une action structurant le réseau des territoires forestiers a été réalisée le 12 avril 2019 à Cluny (71) sur le développement de la construction bois en circuit court.

Il s'agissait de bénéficier de regards croisés sur la construction bois, de mettre en avant les conditions de réussite des projets et les points de vigilance pour **intégrer du bois local** dans le respect de la commande publique et d'encourager le **«réflexe bois»** par la visite de projets exemplaires.

L'année 2019 a également été consacrée à la préparation d'un **atelier de concertation**, planifié en 2020, en vue de permettre au réseau des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté de s'engager dans une réflexion sur la place de la forêt et de la filière bois dans la prochaine période de programmation financière européenne 2021-2027 (FEADER).

Cette action est financée par :

Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec

L'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, France Bois Forêt et le réseau des territoires forestiers.

Objectifs et effets attendus

La propriété forestière en Bourgogne-Franche-Comté est privée à 60% et publique à 40% (32% communale, 8% domaniale). Si le statut de forêt publique apporte des garanties de gestion durable grâce à l'application du régime forestier et une stabilité patrimoniale, le morcellement important de la forêt privée (en moyenne 3,2 ha par propriétaire) est quant à lui un frein à la mise en gestion des massifs forestiers et à une récolte régulière de bois. Les communes concernées par un parcellaire fragmenté sont souvent prêtes à s'investir pour contribuer à sa **restructuration tout en consolidant leur patrimoine forestier**.

La **réduction du morcellement des forêts** de Bourgogne-Franche-Comté fait partie des objectifs du Contrat forêt-bois. C'est dans ce cadre que les COFOR expérimentent depuis plus d'un an la procédure d'**acquisition de biens sans maître** avec plusieurs territoires de la région ; aujourd'hui, les premières parcelles sont en cours d'incorporation au patrimoine des communes.



Zoom 2019

Dans le Doubs, les Communes forestières accompagnent le PETR du Doubs central dans la mise en œuvre de la procédure des biens sans maître. Sur les 8 communes engagées dans la démarche (Roulans, Rougemont, Osse, Mancenans, L'Isle sur le Doubs, La Tour de Scay, Châtillon Guyotte et Baume-les-Dames), 7 disposaient d'un potentiel pour poursuivre l'action. La plupart ont été accompagnées individuellement dans la phase d'enquête, et collectivement au cours d'une **réunion de travail**. La demande d'informations aux services de la publicité foncière et au cadastre réalisée au deuxième semestre permet aux communes de préparer la **phase d'incorporation des parcelles**.

Dans le Jura, plusieurs communes identifiées au cours d'un conseil d'administration de l'Association sont accompagnées depuis 2018 par les COFOR dans la procédure des biens sans maître : Arbois, Chaux-des-Crotenay, Entre-Deux-Monts, Longchaumois, Mignovillard, Onoz et Prémamanon. Elles ont participé à une réunion de lancement qui a été suivie de la remise des matrices cadastrales les concernant, délivrées à titre gracieux par le syndicat d'énergie.

Cette démarche a été poursuivie par des rencontres individuelles des communes pour les accompagner dans l'analyse de la matrice cadastrale et la rédaction des courriers à la DDFIP et au service des domaines.

A la suite de cette analyse, certaines communes dont le potentiel de bien sans maître est faible, ont décidé de poursuivre la démarche sous d'autres formes.

En Haute-Saône, les Communes forestières accompagnent la Communauté de communes de la Haute Comté depuis début 2018 dans la mise en œuvre de la procédure des biens sans maître visant à l'amélioration du foncier forestier. 29 communes (76 % des communes du territoire) ont participé à au moins une réunion collective sur le foncier. 23 communes (60 % des communes du territoire) ont engagé la phase d'enquête visant à identifier les biens immobiliers qui peuvent être qualifiés de sans maître, 8 n'ont pas donné suite faute d'un potentiel suffisant. 15 communes (40 % des communes du territoire) ont lancé la procédure d'incorporation accompagnée par les Communes forestières. 4 ont terminé la procédure avec l'intégration d'une centaine de parcelles (environ 15 ha).

En Saône-et-Loire, la Communauté de communes du Clunisois poursuit la procédure des biens sans maître entamée en 2018. Parmi les 9 communes accompagnées par la chargée de mission des Communes forestières et l'animateur de la charte forestière du territoire, 3 ont enclenché les procédures d'acquisition et 1 est en passe d'incorporer les premières parcelles à son patrimoine communal.

En Côte-d'Or, le Pays Seine-et-Tilles a engagé la procédure dans le cadre de sa charte forestière. Un tiers des 66 communes composant le territoire se sont lancées dans la phase d'enquête. Elles sont accompagnées par un binôme de chargées de mission des Communes forestières et du Pays Seine-et-Tilles.

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec

Le réseau des territoires forestiers, la Région.

Objectifs et effets attendus

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont multifonctionnelles et répondent à de nombreux enjeux. Différents usagers (promeneurs, forestiers, naturalistes, affouagistes, chasseurs...) partagent ces espaces.

L'action consiste à mobiliser les territoires compétents et volontaires (Parcs, PETR, communautés de communes, communes...) ainsi que les structures représentatives des entreprises forestières (interprofessions, associations, syndicats...) pour mieux concilier les usages en forêt et encourager les territoires à réaliser des projets communs. Il s'agit d'**identifier** les conflits d'usage rencontrés, les **solutions** envisagées et d'**accompagner** les territoires dans la mise en œuvre d'actions pouvant limiter et prévenir les sources de tension en forêt.

Zoom 2019

Un travail d'identification des conflits d'usage et de solutions mises en œuvre a été mené auprès des territoires de Bourgogne-Franche-Comté et au sein du réseau national des chartes forestières.

L'objectif consistait à proposer un appui méthodologique aux territoires de projets soumis à des difficultés similaires. Une synthèse a été produite, ainsi que la définition d'un **programme d'appui** pour accompagner des territoires volontaires en Bourgogne Franche-Comté:

- Accompagner les territoires pour mieux organiser les usages et partager l'espace forestier ;
- Communiquer auprès des élus, des usagers et des professionnels de la filière forêt-bois sur les fonctions de la forêt et sur les droits et devoirs des usagers et des propriétaires ;
- Intégrer les enjeux liés à la multifonctionnalité des forêts dans les schémas, projets et plans qui impactent les territoires.

Des **ateliers de concertation** ont été animés en 2019, auprès des élus de plusieurs territoires de Haute-Saône et du Jura, pour identifier, sur la base de la technique du photolangage, les usages qui génèrent des tensions en forêt communale. Ce travail sera élargi aux autres usagers de la forêt en 2020 et étendu à d'autres territoires.

Depuis plusieurs années, les communes forestières du premier plateau du Jura subissent la présence de nombreux cueilleurs illégaux ramassant des lactaires revendus ensuite en Espagne. Ce phénomène s'amplifie d'année en année. Les impacts pour nos territoires ruraux sont conséquents : détritages laissés en forêt, sécurité, perturbation des battues de chasse...

Pour accompagner les élus impactés, l'association des Communes forestières du Jura recherche, aux côtés de l'ONF, de l'Etat et des communautés de communes, des moyens d'action pour enrayer ce phénomène.

En ce sens, elle a porté, en 2019, une **étude-action** visant à structurer une filière locale de valorisation des lactaires. Cette étude a permis d'aboutir à une proposition d'organisation aux communes, qui a été mise en œuvre au cours de la saison de cueillette 2019. Elle reposait sur une cueillette volontaire par les habitants et la valorisation des lactaires par une entreprise des Vosges.

Elle a recueilli l'adhésion de 32 communes et près de 245 personnes (dont 184 habitants des communautés de communes impactées et 235 habitants du Doubs ou du Jura) ont demandé la carte les autorisant à cueillir des lactaires sur le territoire des communes participantes.



Le cas de la cueillette illicite des lactaires : un exemple d'action visant à prévenir les conflits d'usage (crédit photo : P. Collin)

Cette action est financée par :

L'Association des Communes forestières de Côte-d'Or



La COFOR 21 établit chaque année un programme de journées thématiques de formation. Elle a consacré celle du 4 juillet 2019 **aux stratégies locales de développement forestier** (chartes forestières de territoires, plans d'approvisionnement territoriaux et plans de développement de massif).

La commune qui a accueilli les participants fait partie de la Communauté de communes Ouche et Montagne, territoire pressenti pour y faire émerger une nouvelle charte forestière.

Ce type de politique forestière permet d'intégrer la forêt et le bois dans un projet de développement rassemblant les forêts publiques et les forêts privées autour de la **notion de massif**.

En favorisant le rapprochement entre propriétaires publics et privés, une charte forestière facilite la réalisation d'actions collectives cohérentes à l'échelle d'un massif forestier (schémas de desserte forestière, acceptabilité sociale des coupes de bois...). Sa mise en place se fait dans le respect des prérogatives des propriétaires forestiers.

Cinq territoires de Côte-d'Or sont actuellement pourvus de chartes forestières, mais seuls deux d'entre elles sont animées et font l'objet d'un programme d'actions annuel.

L'Association des Communes forestières du territoire de Belfort

Le Département du Territoire de Belfort, en partenariat avec l'Association des Communes forestières et l'ONF, a lancé depuis 2018 une expérimentation sur la **mise en place d'un réseau de parcelles d'avenir**.

22 plantations pilotes de nouvelles espèces ou de nouvelles provenances d'espèces ont été, ou vont être installées, en forêt communale pour voir comment elles se comportent vis-à-vis des évolutions climatiques.

Une visite de terrain a été réalisée en 2019 à Vézelois en présence du Département et de l'ONF.

Un second appel à manifestation d'intérêt sera lancé à la fin du deuxième trimestre 2020 lors d'une réunion de présentation du dispositif qui sera organisée au Département.



Association de Côte d'Or

Présidente : Anne-Catherine LOISIER
Maison de la Forêt
Ruelle de la Ferme
21290 LEUGLAY
Tél. : 03.80.81.86.11
leuglay@maison-foret.com
cofor21.over-blog.com

Association du Doubs

Président : Christian COUTAL
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET
73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS
4 avenue du 44^e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03.84.24.86.68
contact39@communesforestieres.org

Association de la Nièvre

Présidente : Elisabeth GAUJOUR-HERAULT
Mairie
6 Place de la Mairie
58700 GIRY
Tél. : 06.81.80.11.63
nievre@communesforestieres.org

Association de Saône-et-Loire

Président : Jacques HUMBERT
5 Place du Marché
71250 CLUNY
Tél. : 03.85.20.00.11
saone-et-loire@communesforestieres.org

Association du Territoire de Belfort

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN
Mairie de GIROMAGNY
28 Grande Rue
90200 GIROMAGNY
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Association de l'Yonne

Président : Jean-Yves CAULLET
Mairie d'Avallon
37 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
Tél. : 03.86.34.98.23
yonne@communesforestieres.org

Union régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Président : Jacky FAVRET
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
www.coforbfc.fr

Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER
13 rue du Général BERTRAND
75007 PARIS
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

